



[Focus]

LA SÉLECTION PARTICIPATIVE AU CŒUR D'UN PROJET DE RECHERCHE EN RÉGION CENTRE 4 > 6

[Sommaire]

2 > 3 ACTUALITÉS

« PROFESSIONNEL »

Le soja bio : une étude et une journée thématique pour développer cette filière en région Centre

Projet filière légumes deuxième génération

Une étude sur les co-produits biologiques

Un nouveau projet filière bovin lait

4 > 6 FOCUS

La sélection participative au cœur d'un projet de recherche en région Centre

7 INITIATIVES EN RÉGION

AgroPaul, une nouvelle entreprise de transformation de légumes

TPC lance sa propre marque de fruits transformés

Un nouveau restaurant bio à Orléans

8 BLOC-NOTES

On en parle : Tech&Bio viticulture

Une AMAP de Touraine à l'origine de la pétition pour l'aide au maintien de l'agriculture biologique

Bloc-notes : deux nouveaux salariés de l'équipe de Bio Centre

8 AGENDA

[Édito]

« LA FILIÈRE BIO EST ACTUELLEMENT MOBILISÉE SUR LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES À L'AGRICULTURE BIO EN 2015. »

Les montants à l'hectare ont été revalorisés d'environ 50 %, mais l'enveloppe inscrite en région Centre, comme dans la plupart des régions françaises, ne permettrait pas de financer à la fois la conversion et le maintien pour tous.

Si on ajoute à cela la mise en place de MAE primant des systèmes qui, pour intéressants qu'ils soient, ne peuvent être comparés à ceux menés en AB, au plan environnemental ou social (2 fois plus d'emploi dans les fermes bio), l'incompréhension est totale chez les producteurs. Ceux-ci, mais aussi les transformateurs, ont alerté les pouvoirs publics sur le risque de déstructuration que ferait peser sur les filières une augmentation forte des aides à la conversion en même temps qu'un arrêt des aides au maintien.

Après 2 ans de mauvaises récoltes, la tentation de la déconversion chez certains sera grande et réelle. En élevage, les résultats que l'INRA ou Arvalis ont présentés au dernier Sommet de l'élevage montrent que c'est l'intérêt même d'enrichir en bio qui est en jeu.

Au vu des contraintes financières, déterminer des plafonds pour les aides au maintien, en cohérence avec ceux des aides à la conversion et avec ceux des MAE, est une nécessité pour un développement équilibré de la bio, entre des incitations fortes et une aide qui permet à tous de résister aux aléas du marché.

Jean-François Vincent,
président de Bio Centre

[Info Plus]

> BIO CENTRE ET AIVB-VL ONT ORGANISÉ DES RÉUNIONS « PRÉ-VENDANGE »



Si les échanges entre Bio Centre et l'Association interprofessionnelle des vins bio du Val de Loire (AIVB-VL) existent depuis longtemps et ont été l'occasion de partenariats ponctuels, c'est la première fois que les deux structures mettent en place un programme régional destiné aux viticulteurs de la région Centre.

Ce programme a débuté par l'organisation de réunions « pré-vendange » dans plusieurs départements de la région, en partenariat avec les structures viticoles locales. Ces rendez-vous ont permis

de faire un point sur le contexte actuel (état sanitaire des vignes, état des marchés, réglementation) et les essais menés localement.

D'autres actions conjointes devraient voir le jour dans les mois à venir, elles seront mises en œuvre dans la région par Bio Centre. Par ailleurs, plusieurs salons des vins bio sont en préparation, à retrouver dans la rubrique agenda en dernière page du magazine.

> LE SOJA BIO : UNE ÉTUDE ET UNE JOURNÉE THÉMATIQUE POUR DÉVELOPPER CETTE FILIÈRE EN RÉGION CENTRE

Bio Centre a mené ces derniers mois une étude sur l'implantation du soja bio en région Centre, dans le cadre d'un programme multipartenarial de développement des protéines végétales en région Centre. Oriane Mertz, élève ingénieure agronome, a recueilli des informations

auprès de plus de 70 opérateurs de la filière – dont 58 céréaliers bio – et s'est également rapprochée de plusieurs partenaires institutionnels (ITAB, INRA, Chambres d'agriculture de la région Centre et DRAAF Centre).

L'étude a porté sur trois aspects principaux : le contexte économique, les pratiques agronomiques, et les actions à mettre en œuvre pour développer la culture du soja bio en région Centre. Les résultats de cette étude ont été communiqués lors d'une journée thématique qui a réuni une quarantaine de participants le 9 septembre dernier.

Un contexte favorable

Les demandes en protéines végétales, dont le soja, pour l'alimentation humaine et animale ont fortement augmenté ces dernières années, alors que la France est déficitaire dans ces productions. On estime que les surfaces cultivées en soja bio devraient être multipliées quasiment par 4, notamment pour répondre à la demande protéique des élevages de monogastriques.

Les prix départ région ont logiquement progressé, se situant à 740 €/t en 2013 pour ce qui concerne l'alimentation animale, et à 820 €/t pour l'alimentation humaine. Développer la production de soja est donc un enjeu économique à l'échelle de la France.

Une culture exigeante

Le soja est principalement cultivé dans le Sud-Ouest de la France, mais l'étude menée par Bio Centre montre qu'il est tout à fait possible de développer cette culture en région Centre. Les principaux écueils sont la gestion des semis et de l'enherbement. De plus, la culture en zone non irriguée est délicate mais possible sous certaines conditions.

Un accompagnement technique

Le programme de développement du soja bio en région Centre prévoit ainsi un accompagnement technique, d'ores et déjà initié. De plus, Axérial Bio, pilote de l'action, propose de sécuriser les campagnes de soja par la mise en place d'une caisse de garantie et par la contractualisation.



[AVAL]

> UNE ÉTUDE SUR LES CO-PRODUITS BIOLOGIQUES

Le nombre d'entreprises de transformation de produits biologiques a fortement progressé ses dernières années (+ 36 % entre 2009 et 2013). Ces unités de production génèrent des déchets, les co-produits que certains opérateurs valorisent en bio ou en conventionnel. Bio Centre a dressé un état des lieux des pratiques en matière de déchet auprès des transformateurs⁽¹⁾ ayant une activité bio.

Une enquête en région Centre

Bio Centre a enquêté auprès de 45 entreprises adhérentes ayant une activité de transformation – agricole, agroalimentaire, cosmétique – qu'elle soit 100 % bio ou mixte. Seules 16 ont répondu. Si les résultats de l'enquête demandent à être confirmés, ils présentent néanmoins des caractéristiques pertinentes à l'échelle de notre région.

La gestion des déchets répond d'abord à une préoccupation environnementale ; elle est aussi un enjeu économique non négligeable. Les co-produits recyclés sont principalement les végétaux, la gestion des déchets animaux étant plus complexe.

Les caractéristiques des co-produits

Les co-produits des entreprises agroalimentaires se caractérisent par une grande diversité, selon les matières premières et la saisonnalité. Le degré d'humidité des co-produits a une influence sur le traitement qui peut leur être réservé, limitant par exemple la durée de stockage et les distances de livraison.



Ces déchets sont principalement utilisés pour l'alimentation animale, mais aussi en quantité moindre dans l'industrie cosmétique ou pour la fabrication de granulés destinés à la production d'énergie.

La gestion des co-produits

Les entreprises mixtes ont des difficultés à valoriser les co-produits bio dans la filière bio, car cela nécessite un tri difficile à mettre en place. Seule une entreprise pratique la séparation des déchets conventionnels et bio, ces derniers représentant plus de 50 % du volume global.

Pour favoriser le recyclage dans la filière biologique, un certain nombre de facteurs

doivent être réunis, le principal étant l'augmentation des tonnages. Toutefois, 55 % des transformateurs ayant répondu se disent tout à fait satisfaits de la valorisation de leurs co-produits. Le projet de l'ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique) qui vise à valoriser les co-produits bio en alimentation animale va permettre d'étudier différentes pistes, d'organiser la mise en relation entre transformateurs et éleveurs et peut-être de structurer une filière de valorisation des co-produits.

EL

⁽¹⁾ À l'exception des boulangers, une autre enquête étant menée auprès de ces opérateurs.

[FILIÈRE VÉGÉTALE]

> PROJET FILIÈRE
LÉGUMES DEUXIÈME GÉNÉRATION

Le deuxième CAP'Filière légumes vient d'être validé par la Région Centre

Il soutient la filière bio à travers cinq axes : expérimentations, soutien technique aux maraîchers, soutien à l'investissement (abris froids), coordination des couveuses en maraîchage bio et création d'une coopérative d'activités et d'emploi.

Un comité technique, auquel participe Bio Centre, va orienter les thématiques des expérimentations qui seront menées par LCA (Légumes Centre Action) ces quatre prochaines années en région Centre. De plus, un essai système « légumes de plein champ » en AB sera mené durant cette période.

L'appui technique auprès des maraîchers se déclinera de plusieurs manières. Un conseiller technique régional en

maraîchage biologique entrera en fonction fin novembre 2014 au sein de Bio Centre. Par ailleurs, l'Espace-test des Prés d'Amont assurera la coordination régionale des initiatives d'espaces-test qui pourraient voir le jour en région Centre.

Enfin, une étude va être lancée pour évaluer la pertinence de créer une coopérative d'activités et d'emploi spécialisée dans le maraîchage biologique.

CP



[FILIÈRES ANIMALES]

> UN NOUVEAU
PROJET FILIÈRE
BOVIN LAIT

Le nouveau CAP'filière bovin lait, soutenu par l'État et la Région Centre, est actuellement en préparation.

La mesure de majoration de 10 % des aides à l'investissement est maintenue pour les agriculteurs biologiques. Cette mesure est cumulable avec celles accordées aux agriculteurs qui travaillent en zone vulnérable (+ 5 %) et aux jeunes agriculteurs accompagnés par GEHODES (+ 5 %).

Par ailleurs, Bio Centre a proposé la mise en place de soutiens aux projets collectifs, sous forme d'une aide à l'accompagnement du projet et du financement des études de faisabilité.

JMM



LA SÉLECTION PARTICIPATIVE _AU CŒUR D'UN PROJET DE RECHERCHE EN RÉGION CENTRE

Depuis 2009, un groupe d'agriculteurs tourangeaux a initié un travail sur la question de la sélection des semences à la ferme, au sein du réseau de fermes InPACT Centre. Cette initiative a fait tache d'huile, et programme régional de recherche sur le sujet a démarré l'an dernier. Bio Centre est partenaire de cette action pilotée par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et l'association régionale de développement de l'emploi agricole et rural de la région Centre (ARDEAR). Le programme SPEAL (sélection participative d'espèces annuelles et ligneuses adaptées à des pratiques agro-écologiques) aboutira en 2016.

Le programme participatif – entendez qu'il associe chercheurs et professionnels (agriculteurs et pépiniéristes) – est vaste, puisqu'il porte à la fois sur les semences paysannes et l'agroforesterie. Le premier axe est piloté par l'INRA Val de Loire (Centre d'Ardon, 45), le second par l'INRA de Moulon (Ile-de-France). Nous traiterons ici uniquement du second axe. L'action est financée par la Région Centre, la Fondation de France et la Fondation Daniel et Nina Carasso.

L'ARDEAR Centre est chargée d'assurer le lien avec les agriculteurs et d'animer le réseau. L'objectif de la recherche est d'élaborer un répertoire de semences paysannes associées à des modes de culture adaptés aux territoires et de conserver les lots sélectionnés, pour ainsi contribuer à rétablir une biodiversité indispensable pour lutter notamment contre les adventices (voir encadré ci-contre). Les espèces concernées par le programme de recherche sur les semences annuelles sont le blé, le maïs et dans une moindre mesure le tournesol.

Les semences, un cadre réglementaire très strict

La production de semences est très encadrée par la loi (voir encadré page suivante). Les agriculteurs qui mènent une expérimentation au sein du SPEAL reçoivent un ou plusieurs petits lots de semences.

Chaque nouveau participant au programme de signe une convention d'expérimentation et suit un protocole

De la biodiversité

Une étude américaine a montré qu'en 15 ans, une dizaine de mauvaises herbes résistantes ont envahi peu à peu près de la moitié des surfaces agricoles du vaste territoire des États-Unis. La cause en est à la fois la monoculture et l'usage récurrent de certains herbicides.

« L'uniformité génétique des cultures et des pratiques agricoles associées augmente la vulnérabilité aux bioagresseurs et la sensibilité aux facteurs environnementaux » a expliqué Isabelle Goldringer (INRA du Moulon) à l'occasion de la conférence qu'elle a tenue le 25 septembre dernier, lors de la rencontre régionale sur les blés populations qui s'est déroulée chez Adrien Pelletier (28) le 2 juillet dernier.

qui a été établi au fil du temps par les groupes de travail composés de chercheurs et de paysans. Il reçoit ainsi des grilles de collectes de données portant sur différents aspects de la culture et de la plante (conditions pédoclimatiques, pratiques culturales, croissance de la plante, caractères, rendement, qualité à la récolte...). Il participe ensuite aux groupes de travail qui se réunissent aux niveaux départemental, régional et national, et peut ainsi contribuer à faire évoluer les protocoles.

La maison des semences paysannes

Cette « maison » n'est pas un lieu réel, mais le nom donné au réseau régional d'agriculteurs composé de collectifs départementaux, animés par les animateurs/trices des GAB et des ADEAR de la région Centre. Les agriculteurs investis dans la démarche de sélection participative, encore peu nombreux, « souhaitent se réapproprier un savoir faire paysan et sélectionner des variétés adaptées aux condi-

tions de leurs propres fermes, à leurs pratiques et à leurs débouchés » comme le précise la plaquette qu'ils ont réalisée pour faire connaître leur démarche. Ils se réunissent régulièrement pour, entre autres sujets, comparer les résultats des expérimentations qu'ils mènent sur leurs parcelles. Ils participent également à des formations. Sophie Woehling, coordinatrice du projet de sélection participative à l'ARDEAR du Centre, suit les essais avec les animateurs/trices départementaux, recueille les données et assure le lien avec les chercheurs associés.

La région Centre compte actuellement 7 agriculteurs impliqués dans les essais du programme SPEAL sur le maïs et 3 sur le blé. D'autres agriculteurs peuvent bien sûr les rejoindre, afin de permettre au programme de multiplier les références variétales qui contribueront dans les années à venir à développer la biodiversité cultivée dans notre région.

La réglementation des semences

• **Les semences certifiées** sont inscrites au catalogue officiel qui fait office d'autorisation de mise sur le marché. Ces semences sont en majorité protégées par un certificat d'obtention végétal (COV), et sont produites par des entreprises agréées par le GNIS (Groupement national interprofessionnel des semences et plants). Le catalogue français est édité par le GEVES (Groupement d'études et de contrôle des variétés et des semences) composé de représentants de l'INRA (60 % des membres), du ministère de l'agriculture (20 %), du GNIS (20 %). Les critères d'homogénéité et de stabilité favorisent les variétés hybrides et excluent de l'inscription générale les variétés-population (c'est-à-dire directement issues de semences sélectionnées et multipliées par les agriculteurs avant le développement de la sélection variétale du XIX^e siècle, ce sont donc des variétés dans lesquelles tous les individus sont différents).

Par ailleurs, un autre critère impose qu'une nouvelle variété, pour être inscrite, doit avoir un rendement équivalent ou supérieur aux variétés précé-

demment inscrites, ce qui exclut encore une fois les variétés-population.

• **Les semences de ferme** sont issues de semences certifiées, l'agriculteur ayant conservé une partie de sa récolte pour semer l'année suivante. Elles sont interdites ou soumises à une taxe qui porte sur 21 espèces, ces fonds étant destinés à financer la recherche semencière.

• **Les semences paysannes** concernent des variétés libres de droit non inscrites au catalogue officiel. Elles relèvent du patrimoine phytogénétique et du droit collectif à la biodiversité. Il est légal de les semer, mais il est interdit de les commercialiser, les donner ou les échanger en tant que semences.

Des échanges sont possibles dans le cadre de programme de recherche, de sélection ou de conservation ; ils bénéficient d'une dérogation à l'obligation d'inscription au catalogue. Les productions issues de ces semences non inscrites au catalogue peuvent être commercialisées (légumes, farines, pains...).

La sélection participative, concrètement

Chaque participant reçoit un ou plusieurs petits lots (quelques centaines de gramme pour le blé, 3 à 4 kg pour le maïs) de semences issues de variétés population, qu'il doit semer sur des petites parcelles, soit côte à côte soit en îlots séparés. Les parcelles expérimentales doivent être séparées des autres cultures de la même espèce : 300 mètres pour le maïs, 700 mètres pour le tournesol. Les expérimentations sur le blé sont menées sur des micro-parcelles de 10 m².

Les conditions de semis, de culture et de récolte doivent être notées sur les grilles d'observation qui sont remises au paysan par l'INRA du Moulon, grilles élaborées par les chercheurs et les agriculteurs.

Ces expérimentations sur petites parcelles demandent du temps. Les semis, désherbage et récolte peuvent difficilement être mécanisés.

Les agriculteurs impliqués dans le dispositif expérimental participent régulièrement à des réunions d'échanges et d'analyses des résultats. Ils sont une trentaine au niveau national, qui ont mené des essais pendant la campagne 2013 - 2014.

Publication de l'ITAB

L'ITAB a coordonné la publication d'un livret, au sein du projet Solibam (stratégies combinant sélection et pratiques agronomiques innovantes pour les systèmes bio et faibles intrants). Ce document décrit 10 innovations en précisant le contexte, les activités réalisées au cours du projet et les nouvelles idées qui ont été développées (produit, technique, service, processus de production, nouvelle méthode d'organisation).

[ENTRETIEN]



ISABELLE GOLDRINGER, CHERCHEUR À L'INRA DU MOULON

« *L'intérêt de la sélection participative, c'est l'innovation collective.* »

Quel est l'objectif de la sélection participative ?

En ce qui concerne le blé, sur lequel je travaille depuis quelques années, les objectifs sont divers qui visent tout d'abord à créer des variétés-population adaptées à des systèmes agricoles écologiques pour des produits de qualité. Ensuite, nous voulons développer des stratégies pour préserver la diversité génétique cultivée. Enfin, il nous semble important que les paysans puissent réapprendre et améliorer les techniques de sélection de la diversité à la ferme.

Quel est l'intérêt pour vous de mener ces recherches en partenariat avec les paysans ?

L'intérêt, c'est l'innovation collective, c'est le développement de variétés-population adaptées aux différents territoires.

Quels sont les caractéristiques qui sont expérimentées et sélectionnées ?

Nous procédons à des expérimentations à partir de mélanges variétaux, pour arriver à une hétérogénéité génotypique qui va inscrire un certain type de caractères, au niveau morphologique, agronomique ou en termes de qualité. Cette unité est évolutive, il est donc important de la semer et la récolter sur plusieurs générations pour obtenir une stabilisation de la variété créée. Il faut entre 5 et 10 ans pour arriver à une certaine stabilité.

[TÉMOIGNAGES]



DOMINIQUE GIBON, ÉLEVEUR DE BOVIN LAIT BIOLOGIQUE DANS L'INDRE-ET-LOIRE, SÉLECTIONNEUR DE MAÏS POPULATION DEPUIS 2009

Dominique Gibon apprécie l'autonomie qu'il gagne dans son travail

Dominique Gibon est engagé dans la sélection participative depuis 2009, année où il a reçu un premier échantillon de semences de maïs, via une convention d'expérimentation signée avec Agrobio Périgord, structure la plus proche de chez lui qui proposait des semences paysannes. Avec les 4 ou 5 kg de semences qu'il a reçues, Dominique Gibon a ensemencé une parcelle éloignée des autres cultures de maïs.

Dans son îlot ainsi créé, il a procédé à des sélections massales dites positives, au cours desquelles il prélève les plantes qui conviennent en termes de précocité, production, résistance à

la verse ; il effectue également à des sélections dites négatives, au cours desquelles il enlève les plantes indésirables avant récolte (pieds aberrants, sensibilité à la maladie). « On choisit sur pied les épis qui nous plaisent ». Les épis sélectionnés sont ensuite récoltés à la main. Après quelques années, outre la parcelle expérimentale, il sème ses semences sur 10 ha, destinés à l'alimentation de son troupeau.

Avec d'autres collègues engagés comme lui dans la sélection, Dominique Gibon travaille plusieurs variétés population, ce qui leur permet d'échanger sur les différences constatées en fonction des critères retenus par chacun.

Ils n'ont, pour l'instant, pas vraiment de retours scientifiques de leurs expérimentations, et c'est un peu frustrant

pour Dominique Gibon. « Certaines analyses ont été menées par Agrobio Périgord, qui a constaté quelques points de protéines en plus, et une meilleure digestibilité, mais nous n'avons pas vraiment assez d'éléments pour juger à l'heure actuelle ».

Pourtant, il continue les expérimentations malgré le travail supplémentaire que cela occasionne. D'abord parce qu'il n'a plus à acheter des semences de maïs, il estime l'économie à environ 200 €/ha. Dominique Gibon apprécie également l'autonomie qu'il gagne dans son travail, et aussi sans doute les expérimentations qu'il mène avec ses collègues. « Certains disent que les maïs population auraient une bonne résistance à la sécheresse, nous allons travailler sur cet aspect. »



ADRIEN ET BENJAMIN PELLETIER, PAYSANS-BOULANGERS BIOLOGIQUES EN EURE-ET-LOIR, SÉLECTIONNEURS DE BLÉ POPULATION DEPUIS 2012

« Avec les semences paysannes, on s'inscrit dans la modernité. »

« En participant à ce programme de sélection participative, mon frère et moi avons le projet de réintroduire la notion de terroir dans nos blés, pour avoir un pain de terroir comme on a un vin de terroir ». Pour Adrien Pelletier, « terroir » rime avec modernité. « Il n'est pas question d'un retour dans le passé ! Avec les semences paysannes, on s'inscrit dans la modernité, on cherche à créer des variétés modernes adaptées à l'agriculture paysanne moderne ».

Adrien Pelletier est bien conscient aussi de s'inscrire dans un travail de réseau d'agriculteurs qui « comme toujours s'organisent quand il le faut ». C'est un travail « complexe » qui permet d'ouvrir de nouvelles perspectives ; mais il est aussi « fragile » car « les financements

qui soutiennent ce programme de recherche sont faibles. Les moyens et forces de travail mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des besoins. »

Quant aux variétés-population en cours de création, elles ne bénéficient d'aucune reconnaissance législative. « Nous aurions la possibilité de demander l'inscription de variétés en bio, mais cela coûte très cher ». Et il constate, ses collègues avec lui, qu'aucune réglementation n'encadre la création des nouvelles variétés issues de la sélection participative. « Un vide juridique que la législation française devra combler dans les 10 ans qui viennent » dit-il. 10 ans, c'est à peu près le temps qu'il faut pour stabiliser une nouvelle variété de blé population.



[LOIRET]

> UN NOUVEAU RESTAURANT BIO À ORLÉANS

Augustin Aulanier a ouvert, il y a quelques mois « Voici venu le temps... » un restaurant, ou plus exactement un « néo-bistrot », qui mise sur le bio et le local.

« 90 % des légumes sont bio, et pour le reste, je cherche à m'approvisionner au maximum auprès de producteurs locaux qui n'utilisent pas d'intrants à outrance » explique-t-il. Un autre atout de l'établissement : « tout est cuisiné sur place ».



Augustin Aulanier achète auprès de SelfBio-Centre les légumes, la volaille et le porc bio. Et il attend avec impatience de pouvoir trouver une solution pour s'approvisionner en viande de bœuf ou d'agneau bio, ce qu'il n'a pas encore réussi à mener à bien.

La carte change toutes les semaines, au fil des saisons, et propose, outre le plat du jour et l'assiette végétarienne, des formules avec 3 ou 4 entrées, plats et desserts au choix. « Comme tout est fait sur place, il arrive parfois que je sois en rupture de matière première pour tel ou tel plat. Les clients étaient un peu déstabilisés au début : ils ne sont plus habitués à s'entendre dire que tel plat ne peut plus être servi ! » C'est l'inconvénient – ou l'avantage ? – de la cuisine sur place !

« Voici venu le temps... » est aujourd'hui répertorié dans le « Guide du Fooding », pour la qualité de sa cuisine.

EL



contact :

5, rue de la Cerche - 45000 Orléans
Facebook : Voici venu le temps

> TPC LANCE SA PROPRE MARQUE DE FRUITS TRANSFORMÉS

Dans le dossier « Fruits transformés » publié dans le Bio Centre Mag 11 (mai 2014), nous avons présenté le travail de la Scop TPC, qui propose une gamme de fruits transformés biologiques pour la restauration collective. En réflexion, alors, le lancement d'une gamme de purées de fruits pour le grand public.

Le projet est désormais concrétisé ! La marque Biogood vient de voir le jour, proposant des purées sans sucres ajoutés de pomme, pomme-poire, pomme-miel et pomme-vanille.

Jeanna Korovine, responsable du développement commercial, a accompagné le projet depuis le début, et lance à l'heure

actuelle une campagne pour faire connaître la nouvelle marque auprès des collectivités, de la restauration et des comités d'entreprises. Elle participe également à des animations dans les magasins spécialisés de la région et à quelques salons.

Ces « desserts de fruits » comme aime à les appeler Jeanna Korovine sont des portions individuelles vendues à l'unité, hors cartonnages de présentation, « dans un souci de développement durable » ! Un atout supplémentaire pour Biogood !

EL



En savoir plus :
www.tpc-45.com



[LOIR-ET-CHER]

> AGROPAUL, UNE NOUVELLE ENTREPRISE DE TRANSFORMATION DE LÉGUMES



La SCEA Paul produit des légumes biologiques depuis plus de trente ans près de Contres, dans le Loir-et-Cher, et vient de diversifier son activité, en créant une entreprise de transformation de légumes bio, AgroPaul.

L'idée première était de minimiser les pertes, en traitant les légumes hors-normes ou cassés. Aujourd'hui, l'atelier traite aussi toutes sortes de légumes – carotte, céleri, chou, pomme de terre, betterave rouge – qui sont « épluchés, puis selon la demande des clients, ils sont laissés entiers, coupés en rondelles, en quartiers, râpés ou émincés » explique Isabelle Paul, la gérante d'AgroPaul, une entreprise familiale où travaille également sa fille, Anne.

Les clients sont majoritairement les restaurants collectifs. « Nous répondons à des appels d'offres et nous travaillons avec des cuisines centrales, à Blois et en région parisienne » précise Isabelle Paul, qui livre également parfois des restaurants commerciaux.

L'atelier fonctionne entre un jour et un jour et demi par semaine, hors vacances scolaires, et mobilise chaque fois 4 à 5 personnes. « L'activité démarre, mais nous avons de plus en plus de clients et nous travaillons à nous faire connaître ! » conclut la gérante.

EL

[ON EN PARLE]

> TECH&BIO VITICULTURE



Le réseau bio était bel et bien présent au rendez-vous Tech&Bio viticulture qui s'est tenu en juillet dernier à Amboise.

Bio Centre, les GAB de trois départements (18, 37, et 41) ainsi que l'AIVB-VL ont organisé trois événements : un café conversion (qui n'a pas attiré les visiteurs), un atelier technico-économique qui a réuni environ 30 personnes, et une table ronde filière viticole biologique qui a intéressé une quarantaine de professionnels.

> UNE AMAP DE TOURAINE À L'ORIGINE DE LA PÉTITION POUR L'AIDE AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La pétition citoyenne demandant la pérennisation des aides au maintien de l'agriculture biologique a été lancée par l'AMAP « La Riche en bio » en Indre-et-Loire. Elle circule actuellement dans toute la France, est relayée par de nombreuses associations de développement de la bio, et a recueilli à l'heure où nous imprimons plus de 50 000 signatures.

[BLOC-NOTES]

> DEUX NOUVEAUX SALARIÉS DE L'ÉQUIPE DE BIO CENTRE

Depuis début octobre, les fonctions de direction sont assurées par Jacques Sappei, qui remplace Eric Béliard désormais directeur de Biocer. Diplômé en étude approfondie d'écologie et docteur en science des matériaux, **Jacques Sappei** a fait sa carrière dans diverses industries et dirigé sa propre entreprise. Sensible aux enjeux de développement durable, il est investi dans ce domaine depuis plusieurs années, notamment dans le développement territorial, la protection de l'environnement, l'équité sociale et maintenant l'agriculture biologique.

Edouard Meignen rejoindra l'équipe fin novembre au poste de conseiller technique en maraîchage biologique créé par Bio Centre. Diplômé d'un Master professionnel « Gestion de la qualité des productions végétales » en 2007, il nous fera bénéficier de ses expériences d'animateur technique au sein de l'organisation de producteurs Val Bio Centre, et avant cela, de responsable de production de plants maraîchers, et de chargé d'expérimentation en luttés biologiques. Il connaît donc déjà bien les problématiques rencontrées par les maraîchers bio de notre région.

[AGENDA]

25
NOV.Journée bovin lait bio
Hérissou (03)26 > 27
NOV.Journée d'automne
de la FNAB
Sète (34)4
DÉC.Journée sélection en
porc bio
aux Trinottières (49)13 > 15
JANV.SIVAL Salon des
productions végétales
Angers (Parc des
expositions)26 > 28
JANV.Millésime BIO
Salon professionnel consacré
exclusivement aux vins
biologiques
Montpellier
(Parc des expositions)2 > 4
FÉV.Salon des vins de
Loire
Angers (Parc des
expositions)11 > 14
FÉV.BioFach
Nuremberg (Allemagne)21 FÉV.
> 1^{er}
MARSSalon international de
l'agriculture
Paris (Porte de Versailles)21 FÉV.
> 1^{er}
MARSSéminaire
international
de l'agriculture
biologique
Paris (Porte de Versailles)20 > 23
MARSSalon Vivre autrement
Paris

BIO CENTRE ' MAG est un magazine de Bio Centre

Cité de l'Agriculture - 13, avenue des Droits de l'Homme - 45921 Orléans Cedex 9

Directeur de publication : Jean-François Vincent - Rédacteur en chef : Jacques Sappei

Rédaction : Annie Rigault (www.autre-mot.fr) pour : Jacques Sappei, Jean-Christophe Grandin, Édith Lemerrier, Jean-Marie Mazenc, Cécile Perret, Jean-François Vincent

Graphisme et mise en page : Erwan Citérin

Crédit photos : Droits réservés, photothèque Bio Centre : D. Gentilhomme - Ph. Montigny (Filimages), A. Aulanier, Agropaul, ADPLC, ADEAR 37, ARDEAR, TPC, A. Pelletier, A. Rigault (www.autre-mot.fr)

Impression : Prévost Offset - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement - ISSN : 2103-3056

Réalisé avec le soutien
financier de l'État et
du Conseil régional Centre



Région
Centre

